## PRISONNIERS DANGEREUX Les médecins refusent l'introduction d'une obligation de renseigner.

## «Sans secret médical, le danger augmenterait»

Après les tragiques assassinats d'Adeline confieront plus. Les médecins se feront et de Marie l'an passé, le Valais pourrait alors une fausse idée de leur situation et modifier sa législation. Une commission ils ne pourront pas les traiter correcteparlementaire étudie actuellement la ment. Ce qui amènera, paradoxalement, possibilité de limiter le secret médical des à une péjoration de la sécurité pour la pomédecins traitants des prisonniers jugés pulation. dangereux. Ce dossier sera traité en plénum lors de la session de novembre.

Après avoir été entendue par les députés, la présidente de la Société médicale du Valais, Monique Lehky Hagen, a publié un communiqué de presse pour contester cette réforme.

Pourquoi contestez-vous la limitation du secret médical pour les prisonniers dangereux?

Si vous faites un travail thérapeutique, vous avez besoin d'avoir la confiance des patients pour qu'ils vous parlent.

S'ils ne bénéficient plus du secret médical, les patients prisonniers seront encore plus méfiants qu'ils ne le sont déjà aujourd'hui. Ils ne se

Monique Lehky Hagen ira jusqu'au référendum si nécessaire. SACHA BITTEL/A

Le secret médical est notre troduire l'obligation de renseigner. C'est instrument de travail le un discours plus facile à faire passer. plus important. Il ne faut pas nous l'enle- res de cette réforme. Nous lançons

Pourquoi vous exprimez-vous publiquement sur ce projet de réforme?

Aujourd'hui, avec le secret médical. que se passe-t-il si un médecin traitant un prisonnier apprend que son patient représente un danger?

en charge de ce dossier pour qu'ils refu-

sent cette obligation de renseigner et

évitent de sombrer dans des débats émo-

tionnels.

prendre notre position.

s'est aussi exprimé devant la commission.

Si un médecin apprend qu'un patient va sortir et tuer quelqu'un, il peut l'annoncer. C'est déjà le cas maintenant. C'est aussi vrai avec un prisonnier.

> Que faut-il faire pour éviter que des drames comme

En commission, nous avons senti que ceux survenus à Adeline et Marie ne nous avons eu de la peine à faire com- se produisent?

Le secret médical n'a pas été la cause de Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger ces deux décès.

Il n'y a aucune nécessité d'agir en Valais. Il dit qu'il faut plus de sécurité et donc in- Tout fonctionne bien. La procédure est appliquée. Si on le juge nécessaire, on peut augmenter la formalisation de la Nous voulons éviter les effets secondai- procédure.

Les politiciens ont l'impression de dedonc un appel aux politiciens valaisans voir faire quelque chose pour augmenter la sécurité. S'ils veulent vraiment agir, ils peuvent inscrire dans la loi le droit d'annoncer, mais non l'obligation.

## Que ferez-vous si le Parlement ne vous suit pas sur ce dossier?

Si nous ne sommes pas entendus et écoutés, nous irons jusqu'au référendum si nécessaire.

Le secret médical n'est pas un instrument qui sert au médecin pour se cacher ou pour se faire plaisir. C'est un droit du patient et nous devons nous battre pour ce droit. S'il n'y a plus de secret médical, nous ne pouvons plus faire notre job correctement.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-YVES GABBUD